

**Pré-diagnostic écologique – RD313 Zone n°7 :
St Clément sur Valsonne – lieu-dit « Savatel »
Rapport du 17 avril 2025**





Coordination, terrain, relecture :
Alexandre MACCAUD, collectif LIKEN
Ecologue, expert naturaliste, 06 65 32 54 54
a.maccaud@oxalis-scop.org

Rédaction du rapport et analyses :
Laure Lenz, écologue naturaliste

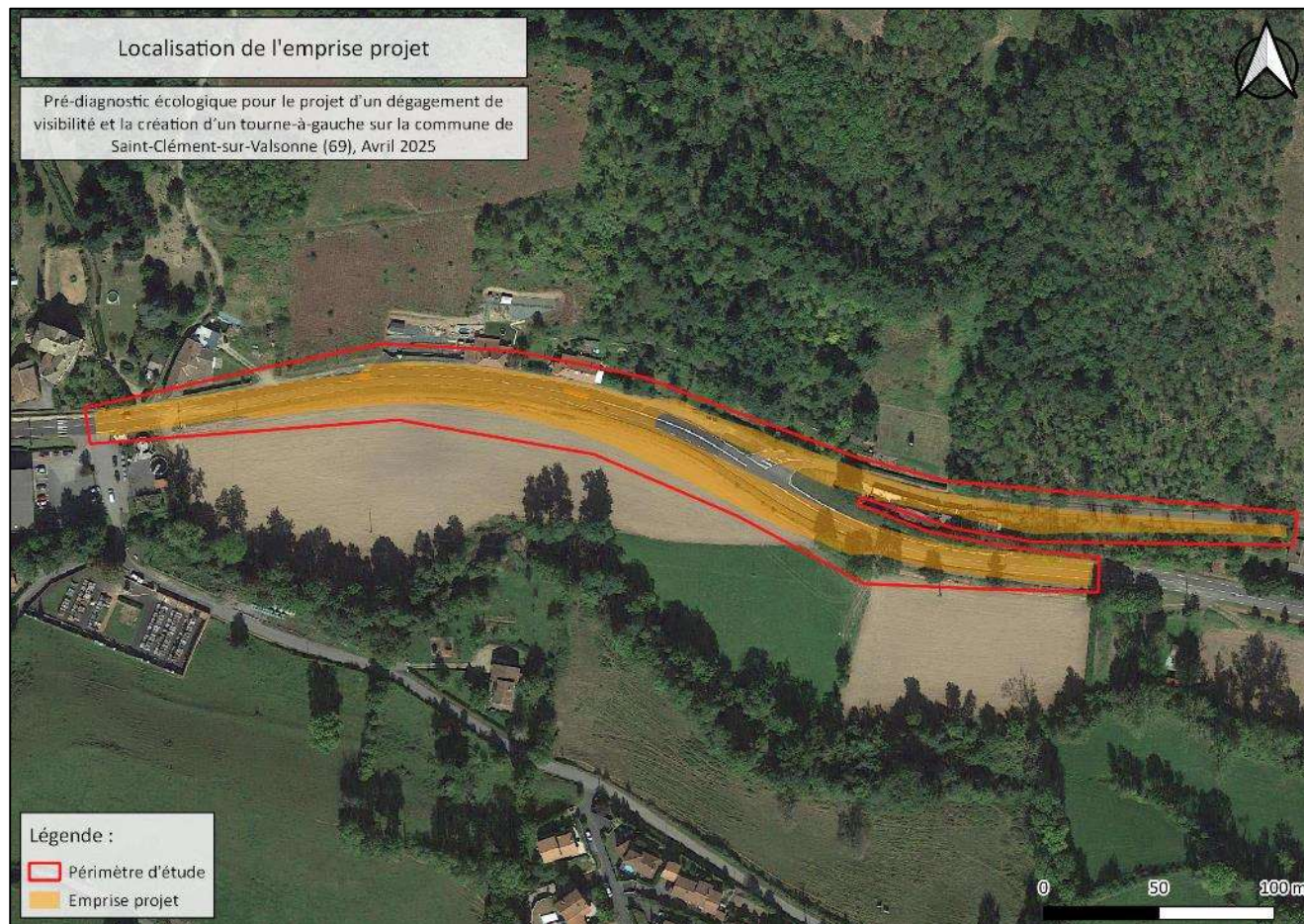
Département du Rhône
Direction Infrastructures et Mobilités
Service Voirie Ouest
29,31 cours de la liberté
69483 LYON CEDEX 03

Sommaire

I	Contexte dans lequel s'inscrit la présente étude	2
II	Diagnostic initial du patrimoine naturel	3
	II.A Recueil préliminaire d'informations	3
	II.A.1 Acquisition de données naturalistes / Consultation d'experts	3
	II.B Méthode d'inventaires naturalistes	3
	II.B.1 Périmètres d'étude	3
	II.C Contexte écologique	5
	II.C.1 Description des ZNIEFF	5
	II.D Habitats naturels	8
	II.E Données floristiques	12
	II.F Données faunistiques	12
	II.G Zones humides	25
	II.H Fonctionnalités – corridors	25
III	Synthèse des enjeux potentiels et séquence évitement – réduction	28
IV	Conclusion	29

I Contexte dans lequel s'inscrit la présente étude

Le présent rapport concerne le pré-diagnostic écologique d'un projet de sécurisation sur la route départementale 313 entre la commune de Saint Clément sous Valsonne et celle d'Amplepuis. Plusieurs zones sont concernées par ce projet de sécurisation, il s'agit ici du pré-diagnostic écologique de la zone n°7 : St Clément sur Valsonne « Savatel » dont un dégagement de visibilité et la création d'un tourne-à-gauche sont envisagés au carrefour de la RD313 et de la route de la Malatière, au lieu-dit « Savatel ». La cartographie ci-dessous présente les travaux envisagés pour le projet.



Une reconnaissance terrain a été réalisée le 8 avril 2025 sur le périmètre. **L'objectif était d'identifier la présence d'éventuels enjeux sur le site afin d'éviter au maximum les impacts sur la biodiversité en phase amont**, en proposant des modifications de tracé sur les zones à enjeux si besoin.

Il est souligné ici que cette étude **n'est pas un diagnostic complet ni une étude d'impact**. Le présent rapport permet néanmoins d'avoir une vision assez complète des enjeux du secteur en recoupant des recherches bibliographiques et un relevé de terrain avec des habitats d'espèces et des fonctionnalités locales observées.

II Diagnostic initial du patrimoine naturel

II.A Recueil préliminaire d'informations

II.A.1 Acquisition de données naturalistes / Consultation d'experts

Une vérification a été réalisée sur la flore et la faune à enjeux en consultant **la base de données de Biodiv'Aura Expert** sur la commune de St Clément sur Valsonne (69). Par ailleurs, les données issues du contexte écologique ont également été consultées. Ainsi, une base de données naturaliste locale complète a pu être récupérée sur les secteurs à enjeu de la présente étude.

Ces différentes données bibliographiques ont été directement prises en compte dans cette étude et sont mentionnées avec leurs sources. La synthèse de ces données est présentée dans le corps du diagnostic.

II.B Méthode d'inventaires naturalistes

II.B.1 Périmètres d'étude

Le projet (dégagement de visibilité et création d'un tourne-à-gauche) se situe au carrefour de la RD313 et de la route de la Malatière, au lieu-dit « Savatel ». Celui-ci se fera par le Sud sur environ 450 mètres avec une emprise maximale de 16 à 20 mètres sur les terres agricoles.

Un passage terrain a été réalisé le 8 avril 2025 par Alexandre Maccaud, écologue naturaliste généraliste, avec des relevés floristiques et faunistiques, ce qui a permis d'identifier les enjeux de la biodiversité locale, au regard de la bibliographie, des écosystèmes et habitats d'espèces présents . La cartographie page suivante présente le périmètre d'étude.

Valsonne

Carte générale du périmètre d'étude

Pré-diagnostic écologique pour le projet d'un dégagement de visibilité et la création d'un tourne-à-gauche sur la commune de Saint-Clément-sur-Valsonne (69), Avril 2025



Saint-Clément-sur-Valsonne

Saint-Vérand

Légende :

-  Périmètre d'étude
-  Communes

Vindry-sur-Turdine

0 500 1000 m

II.C Contexte écologique

II.C.1 Description des ZNIEFF

Le tableau suivant présente l'ensemble des zonages réglementaires disponibles à moins de 3 Km de l'ouvrage.

Nom de zonage	Identifiant du zonage	Distance du projet (point le plus proche)
ZNIEFF de type I		
Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan	820031388	Inclut
Affluents de la Turdine	820031383	2.8 Km
ZNIEFF de type II		
Haut bassin de l'Azergues et du Saonan	820031433	Inclut
Haut bassin versant de la Turdine	820031384	1.8 Km

Compte tenu de la nature des travaux et de leurs emprises (voirie déjà existante et grande culture en limite Sud du site sans enjeu), **le projet n'engendrera aucun impact sur ces zonages. Le présent dossier vient compléter cette remarque en détaillant les espèces et habitats présents, et en les comparant avec les enjeux des ZNIEFF.** La cartographie page suivante localise le contexte écologique du projet.

ZNIEFF de type I : Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan (820031388)

Dans la partie moyenne de son cours, l'Azergues pénètre dans une vallée plus large, aux versants moins abruptes, où le Douglas cède la place à la vigne. Elle est tapissée de dépôts alluviaux conséquents, sur lesquels méandre la rivière. L'habitat humain se densifie de plus en plus vers l'aval. Le périmètre délimité atteint la confluence avec la Brévenne, qui coïncide avec l'arrivée dans la plaine. Le Saonan prend sa source sous le col de la croix de l'Orme à plus de 700 m d'altitude, et rejoint après dix-huit kilomètres l'Azergues aux ponts Tarrets. Son cours est en forte pente (4,8 %) jusqu'à Saint Clément-sur-Valsonne, puis s'assagit dans une vallée agricole associant pâturage, production de foin, et un peu de céréales. Si le bassin du haut Saonan est entièrement couvert d'une forêt où les résineux sont très représentés, la basse vallée (orientée presque est-ouest) oppose deux versants différenciés en termes de végétation :

- Un coteau ensoleillé avec prairie et quelques chênaies-frênaies avec sous-bois de Buis (ponctuées de Pins sylvestres et de Robiniers) ;
- Et le versant opposé, couvert de taillis sous futaie de chênes et de charmes.

Au long de ces deux cours d'eau et de leurs affluents, la ripisylve (littéralement "forêt des bords de cours d'eau") est dans l'ensemble bien conservée et homogène. Toutes les espèces remarquables présente ici sont inféodées au milieu aquatique : Ecrevisse à pattes blanches, libellules, poissons et oiseaux. La raison en est la qualité de l'eau, encore bien préservée.

ZNIEFF de type I : Affluents de la Turdine (820031383) *(2,8km, autre bassin versant)*

La Turdine et ses affluents en amont de Tarare prennent leurs sources à environ 800 m d'altitude, à proximité de la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Loire et du Rhône. La Turdine appartient au bassin versant de l'Azergues, affluent de la Saône. Peu habité, ce territoire est couvert par une mosaïque de zones boisées notamment sur les versants nord et sur les hautes crêtes, et de milieux ouverts à vocation agricole extensive (essentiellement pâturages et prairies). La ripisylve (forêt des bords de cours d'eau) y est dans l'ensemble bien préservée. Cette bonne conservation des milieux explique la présence du Cincle plongeur (ou Merle d'eau), oiseau se nourrissant d'invertébrés aquatiques qu'il capture en plongeant et en marchant sous l'eau en apnée. L'eau froide et bien oxygénée de ces cours d'eau appartenant à la zone à Truite fario, dénuée de toute pollution et encore riche de phytoplancton et zooplancton, favorise la présence de l'Ecrevisse à pattes blancs. Une espèce de libellule, le Gomphe à pinces, fréquente également les lieux. Exigeant des cours d'eau bien ensoleillés à courant assez vif, il requiert également la présence d'un lit de graviers, voire de galets grossiers. Les mares, en nombre important aux alentours accueillent en outre une bonne diversité d'amphibiens : Grenouilles rousse et agile, Crapaud commun ainsi que Tritons alpestre et crêté. L'Engoulevent d'Europe fréquente les versants chauds des boisements. Enfin, d'anciennes mines de plomb argentifère, ayant autrefois appartenu à Jacques Cœur, permettent à des chauves-souris : Petit Rhinolophe (une espèce très menacée et aux effectifs faibles) et Vespertilion de Natterer, de trouver le repos hivernal nécessaire à leur métabolisme.

ZNIEFF de type II : HAUT BASSIN DE L'AZERGUES ET DU SAONAN (820031433)

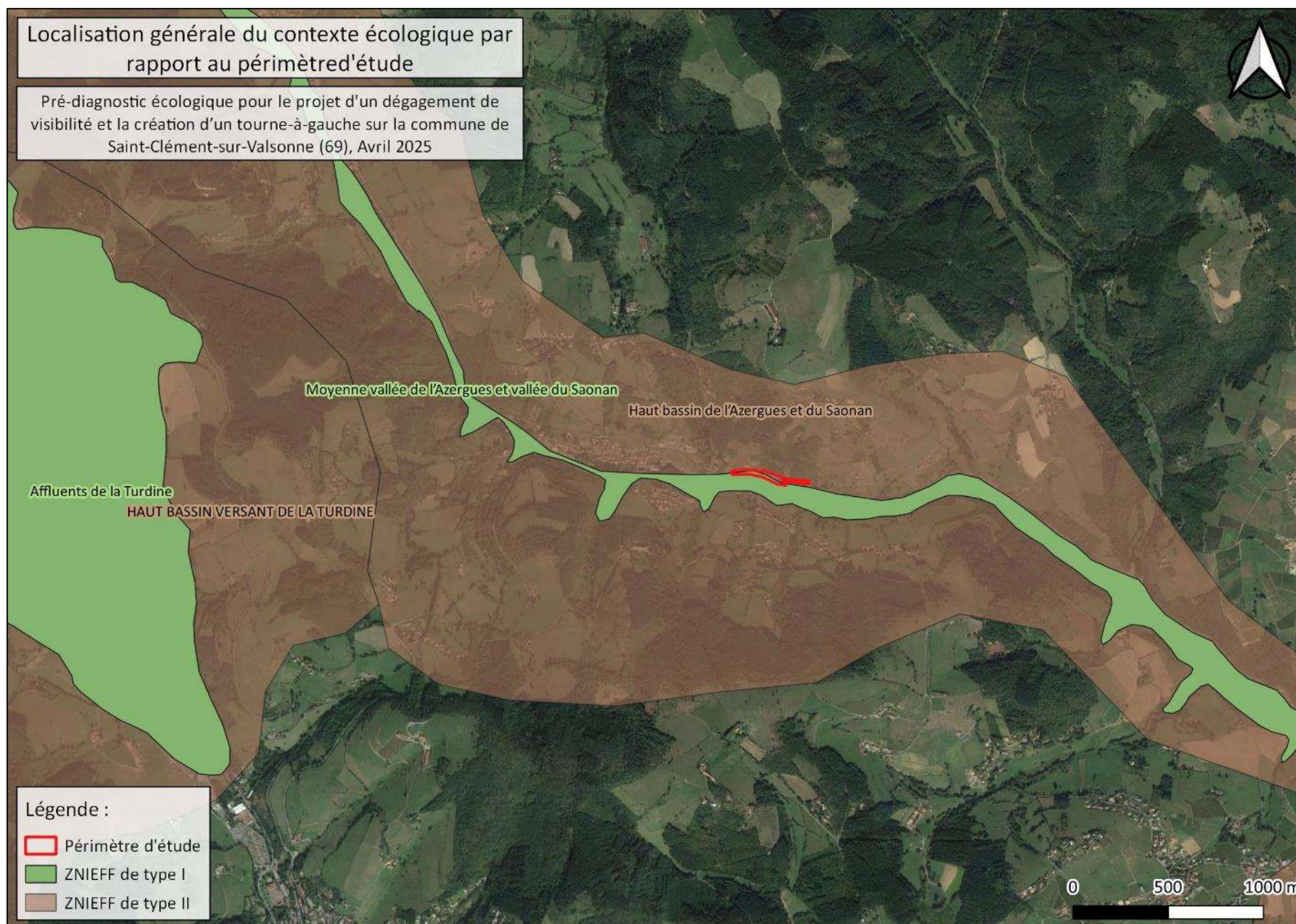
Cette zone délimite le haut bassin versant de l'Azergues et du Saonan. **Les cours d'eau proprement-dits sont par ailleurs identifiés en ZNIEFF de type I** (en raison de la présence de populations remarquables d'Ecrevisse à pattes blanches), de même que d'autres secteurs de grand intérêt biologique (l'une des deux seules tourbières connues du département du Rhône, des gîtes à chauve-souris, etc.). **Le zonage de type II souligne le bon état de conservation général de ce bassin versant** (qui abrite d'autres espèces piscicoles remarquables parmi lesquelles la Lamproie de Planer). Il traduit également sa sensibilité particulière, en rapport avec la conservation d'une espèce particulièrement exigeante quant à la qualité du milieu. Le secteur considéré présente par ailleurs d'autres éléments d'intérêts en matière d'habitats naturels (pelouses calcaire subatlantiques), de flore (Impatiente ne-me-touchez-pas, Millepertuis androsème, ou encore par exemple une plante à répartition atlantique très rare en région Rhône-Alpes, parvenant ici en limite de son aire de répartition : la Wahlenbergie à feuilles de lierre, etc.), ou de faune. Il joue ainsi un rôle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces de chiroptères ou d'autres mammifères (Campagnol amphibie), de libellules, de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune, etc.) ou d'oiseaux remarquables, telles que le Grand-Duc d'Europe, le Cincle plongeur ou l'Engoulevent d'Europe.

La zone présente par ailleurs un intérêt géologique (avec notamment le gisement fossilifère et le gîte de Valtorte, et à proximité immédiate les circuits géologiques de « Pierres Folles », tous cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes).

ZNIEFF de type II : HAUT BASSIN VERSANT DE LA TURDINE (820031384) *(1,8km, autre bassin versant)*

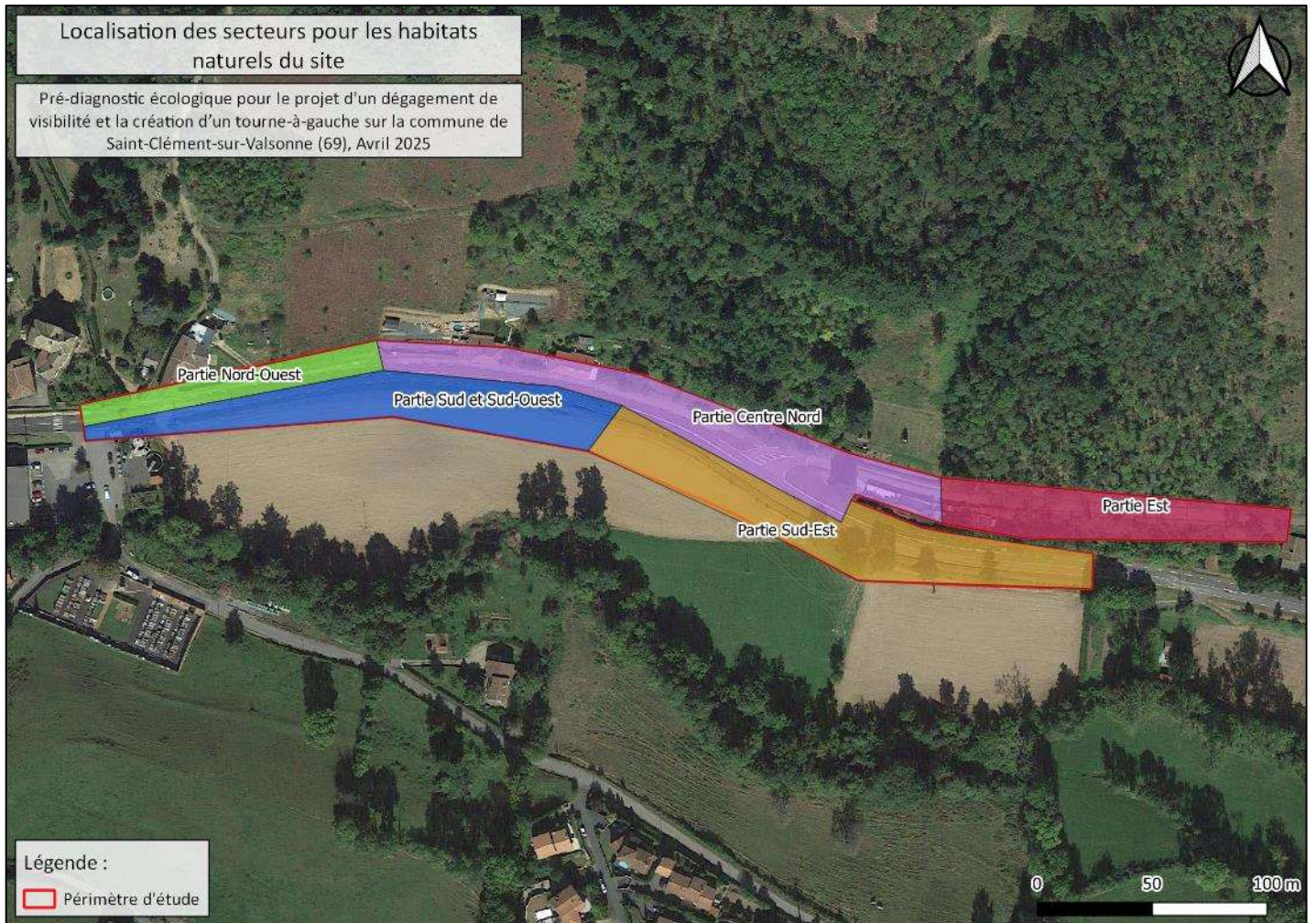
Cette zone délimite le haut bassin versant de la Turdine. Le cours d'eau proprement-dit est par ailleurs identifié en ZNIEFF de type I en raison de la présence d'une population remarquable d'Ecrevisse à pattes blanches. Le zonage de type II souligne le bon état de conservation général de ce bassin versant. Il traduit également sa sensibilité particulière, en rapport avec la conservation d'une espèce particulièrement exigeante quant à la qualité du milieu. Le secteur considéré présente par ailleurs d'autres éléments d'intérêts en matière de flore (avec par exemple une plante à répartition atlantique très rare en région Rhône-Alpes, parvenant ici en limite de son aire de répartition : le Pavot du Pays de Galles, etc.), ou de faune.

Il joue ainsi un rôle de zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces de chiroptères, de libellules, de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune, etc.) ou d'oiseaux remarquables, telles que le Cincle plongeur ou l'Engoulevent d'Europe.



II.D Habitats naturels

Le passage terrain du 8 avril 2025 a permis de faire l'inventaire des habitats naturels présents sur le site d'étude.



Ainsi, on distingue pour la partie Est :

- **Un Talus à brome stérile et une friche mésophile/méso-eutrophe.** On retrouve les espèces floristiques communes suivantes : Ail des ours (*Allium ursinum*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), Cardamine hirsute (*Cardamine hirsuta*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Grande oseille (*Rumex acetosa*), Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Tabouret à odeur d'ail (*Thlaspi alliaceum*) ;
- **Une haie arborescente.** On retrouve les espèces d'arbres pionniers suivantes : Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Erable plane (*Acer platanoides*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*). Cette lisière est intéressante car elle présente des arbres à écorces décollées avec des cavités.

Pour la partie centre Nord, on distingue :

- **Une haie épaisse de Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)**. Elle ne représente aucun enjeu écologique (espèce exogène envahissante) hormis quelques passereaux qui pourraient y nicher au printemps ;



- **Un terre-plein avec un cortège de micro-pelouses sèches**. On retrouve les espèces floristiques suivantes, inféodées aux pelouses de type « parc et jardin » : Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), Céraiste à pétales courts (*Cerastium brachypetalum*), Pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Myosotis des prés (*Myosotis arvensis*), Porcelle enracinée (*Hypochoeris radicata*), Fétuque rouge (*Festuca gr. Rubra*), Drave printanière (*Draba verna*), Trèfle douteux (*Trifolium dubium*) ;



- **Une haie buissonnante avec un muret en pierre maçonné au ciment.** De nombreuses cavités sont présentes, offrant notamment un habitat favorable au Lézard des murailles. On retrouve les espèces floristiques communes suivantes : Cymbalaire des murailles (*Cymbalaria muralis*), Véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederifolia*), Doucette (*Valerianella locusta*), Crépide de Nîme (*Crepis sancta*), Lierre (*Hedera helix*) ;



- **Une parcelle de jardin (prairie méso-eutrophe et petit potager)** derrière la haie buissonnante en limite de site. On distingue beaucoup de pissenlits et aucun enjeu lié aux espèces protégées n'a été relevé.

Pour la partie Sud et Sud-Ouest :

- **Un talus de bord de route** présentant les mêmes listes d'espèces que les précédents talus, complétés par quelques espèces très communes comme par exemple : Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Pissenlit (*Taraxacum*).

Pour la partie Nord-Ouest :

- **Un coteau de vigne abandonné.** Celui-ci est hors site, cependant un lien fonctionnel pour la traversée de la faune est possible.

Pour la partie Sud-Est :

- **Zone composée de talus méso-eutrophe et de cultures.** On retrouve les espèces suivantes : Brome stérile (*Anisantha sterilis*), Ortie commune (*Urtica dioica*), Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*), Vesce cultivée (*Vicia segetalis*), Brome mou (*Bromus hordeaceus*), Pâturin commun (*Poa pratensis*), Grande fétuque (*Festuca arundinacea*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratense*), Primevère officinale (*Primula veris*).



A noter également que de jeunes frênes sont présents sur ce secteur avec du lierre. Ainsi, un enjeu faible est attribué à ces arbres puisqu'ils sont favorables à des nidifications d'oiseaux ou à la présence de gîtes estivaux ponctuels de chauves-souris.



Enfin, il est important de préciser que cet inventaire a permis d'attester l'absence d'espèces végétales de zones humides. Le cours d'eau « Le Soanan » est déconnecté du talus en limite Sud du site d'étude. **De ce fait, les habitats recensés sur le périmètre sont communs et typiques des milieux semi-artificialisés. L'enjeu associé à ce chapitre est faible et est davantage lié aux fonctionnalités faunistiques où certaines espèces patrimoniales de faune peuvent y trouver refuge (reptiles, Hérisson d'Europe, passereaux, chauves-souris).** Ces éléments sont développés dans les parties dédiées suivantes.

II.E Données floristiques

Résultats bibliographiques

Une vérification a été réalisée sur la flore à enjeux en consultant la base de données de la plateforme Biodiv'Aura Expert sur et à proximité du périmètre d'étude (jusqu'à l'échelle communale, et même plus largement les communes alentours). **Une seule espèce patrimoniale est connue sur la commune avant les années 2000**, il s'agit de la Petite scutellaire (*Scutellaria minor*), localisée en limite Sud-Ouest de la commune. Cette espèce, liée aux zones humides, n'a pas été observée depuis et aucun habitat du site n'est propice à l'accueil de cette espèce. **Depuis les années 2000, aucune plante possédant un statut de protection ou de conservation n'est connue.**

Potentialité d'accueil floristique sur le site

La flore observée lors du passage terrain du 8 avril 2025 est typique des bords de route et des abords de type « parc et jardin ». Les haies présentes sur le site d'étude sont composées d'espèces communes et le Soanan est déconnecté des habitats situés en limite Sud du périmètre. Aucune espèce végétale de zones humides n'a été relevée. De ce fait, aucun milieu concerné par le projet n'est propice à l'accueil d'espèces patrimoniales. Ainsi, l'enjeu est considéré comme nul concernant la flore sur ce secteur.

Espèces Exogènes Envahissantes (EEE)

Lors du passage terrain du 8 avril 2025, seule une espèce exogène envahissante a été observée, à savoir le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), qui a ici été planté et ne se comporte pas en espèce particulièrement expansive. La présence d'espèces annuelles, comme l'Ambroisie, reste potentielle sur ce type de secteur, mais elle reste encore assez peu présente localement (elle est cependant en expansion sur ces territoire de moyenne montagne).

II.F Données faunistiques

Clé de lecture des tableaux faunistiques

Présentation de la méthodologie de hiérarchisation des enjeux spécifiques pour l'ensemble des tableaux faunistiques.

Enjeu remarquable	Espèce protégée intégralement (espèce et son biotope). Statut de conservation défavorable à plusieurs échelles, avec au moins un statut $\geq$ VU ou un intérêt communautaire. Espèces nicheuses ou utilisant le site sur une partie de leur cycle biologique (espèce en transit uniquement = enjeu modéré)
Enjeu fort	Espèce protégée et statut de conservation défavorable à au moins une échelle (liste rouge $\geq$ VU ou intérêt communautaire) ou espèce non protégée et statut de conservation défavorable à plusieurs échelles. Espèces nicheuses ou utilisant le site sur une partie de leur cycle biologique (espèce en transit = enjeu modéré)
Enjeu modéré	Espèce protégée non menacée, mais nicheuse ou utilisant le site sur une partie de son cycle biologique (alimentation, dortoir en migration...) ou non protégée en France avec un statut de conservation défavorable à une échelle.
Enjeu faible	Espèce protégée n'utilisant pas le site sur son cycle biologique ou espèce réglementée (Art. 4 et 5 de l'arrêté relatif à la protection des amphibiens et des reptiles) ou espèce non réglementée mais considérée comme en régression ou bioindicateurs de milieux intéressants sans évaluation précise en liste rouge
Absence d'enjeu	Absence de statut de protection ni d'aspect patrimonial (écologique ou culturel) particulier

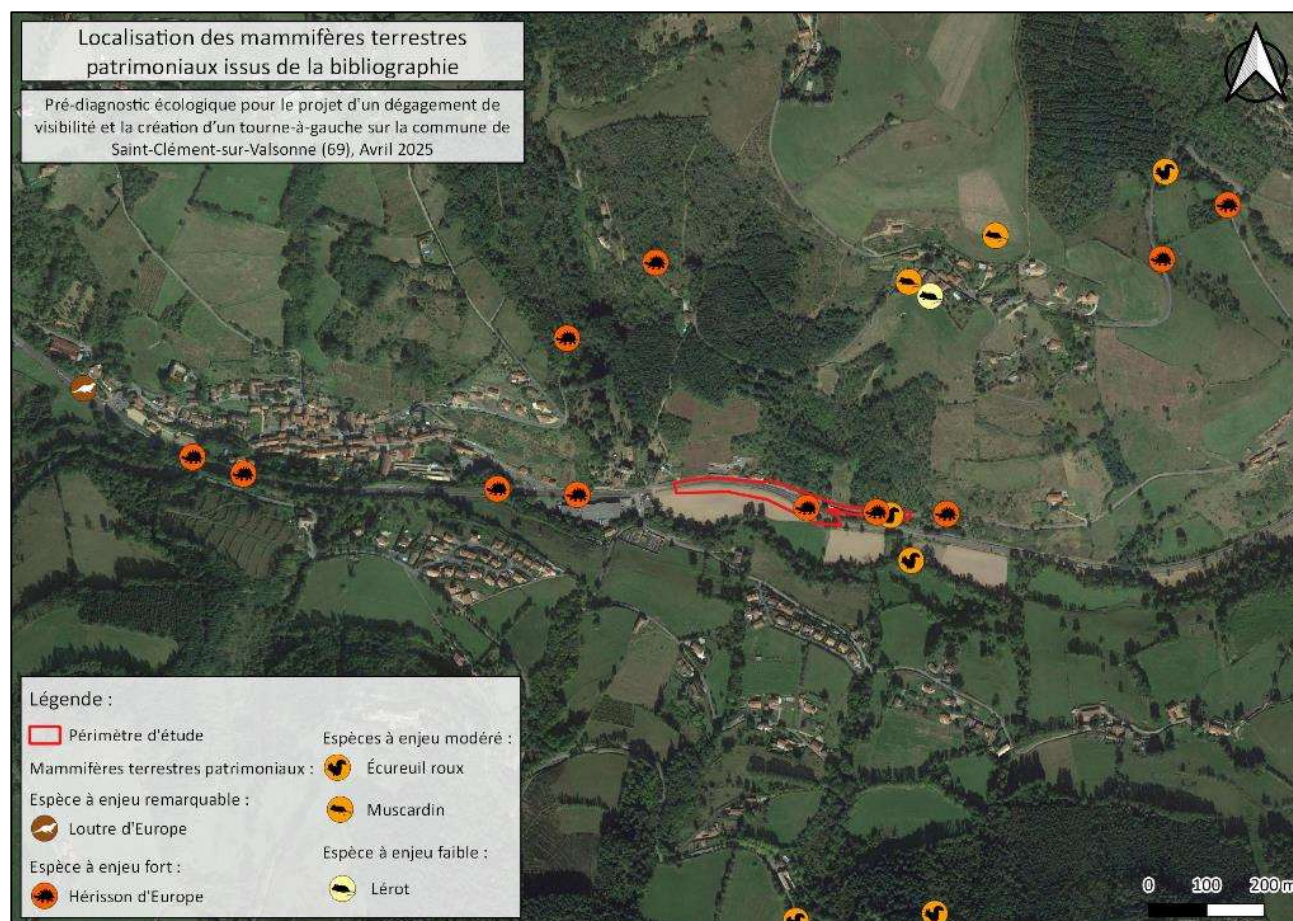
Mammifères terrestres (hors chauve-souris)

Résultats bibliographiques :

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle de **8 espèces patrimoniales** à proximité du périmètre d'étude. D'après les données de Biodiv'Aura et communales, une espèce est à enjeu remarquable à savoir la Loutre et deux espèces sont à enjeu fort avec le Hérisson d'Europe et le Chat sauvage. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées							
Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Ann. 2	Art. 2	NT	LC	LC	CR
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	NT
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	-	-	NT	NT	LC	LC
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	NT	LC	NT	VU
Données communales non localisées							
Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	NT
Putois	<i>Mustela putorius</i>	-	-	LC	LC	NT	CR
Directive habitats faune flore : Ann. 2 : espèces d'intérêt communautaire							
Protection nationale : Art. 2 : Protection de l'espèce et de son habitat							
Liste rouge : LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - CR : En danger critique d'extinction							

Localisation des mammifères terrestres à enjeu issues de la bibliographie : Le Lapin de garenne est non localisé dans la carte ci-dessous car celui-ci est trop éloigné du périmètre d'étude (environ 1.8 Km au Nord-Ouest).



Potentialité d'accueil des mammifères terrestres à enjeux sur le site :

Au total ce sont **8 espèces patrimoniales** connues à proximité du périmètre d'étude. Certaines espèces à enjeu fort telles que le Hérisson d'Europe ou encore le Chat sauvage sont susceptibles de traverser le périmètre d'étude. Il a été identifié lors de l'inventaire des habitats naturels qu'une ancienne vigne abandonnée est présente en limite Nord-Ouest du site et peu représenter un lien fonctionnel quant au passage de la faune sur le périmètre (le reste du linéaire nord étant bloqué par des murets et clôtures de maisons, non perméables à la moyenne faune). Les haies du site sont peu denses et ne représente pas de bons habitats pour les Hérissons (en gîtes), et aucun nid de micro-mammifères n'a été observés dans les lisières. Ainsi, l'enjeu concernant les mammifères terrestres est considéré comme fort sur le secteur mais il est jugé faible sur le périmètre d'étude.

Chauves-souris

Résultats bibliographiques :

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle de **18 espèces patrimoniales** à proximité du périmètre d'étude. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

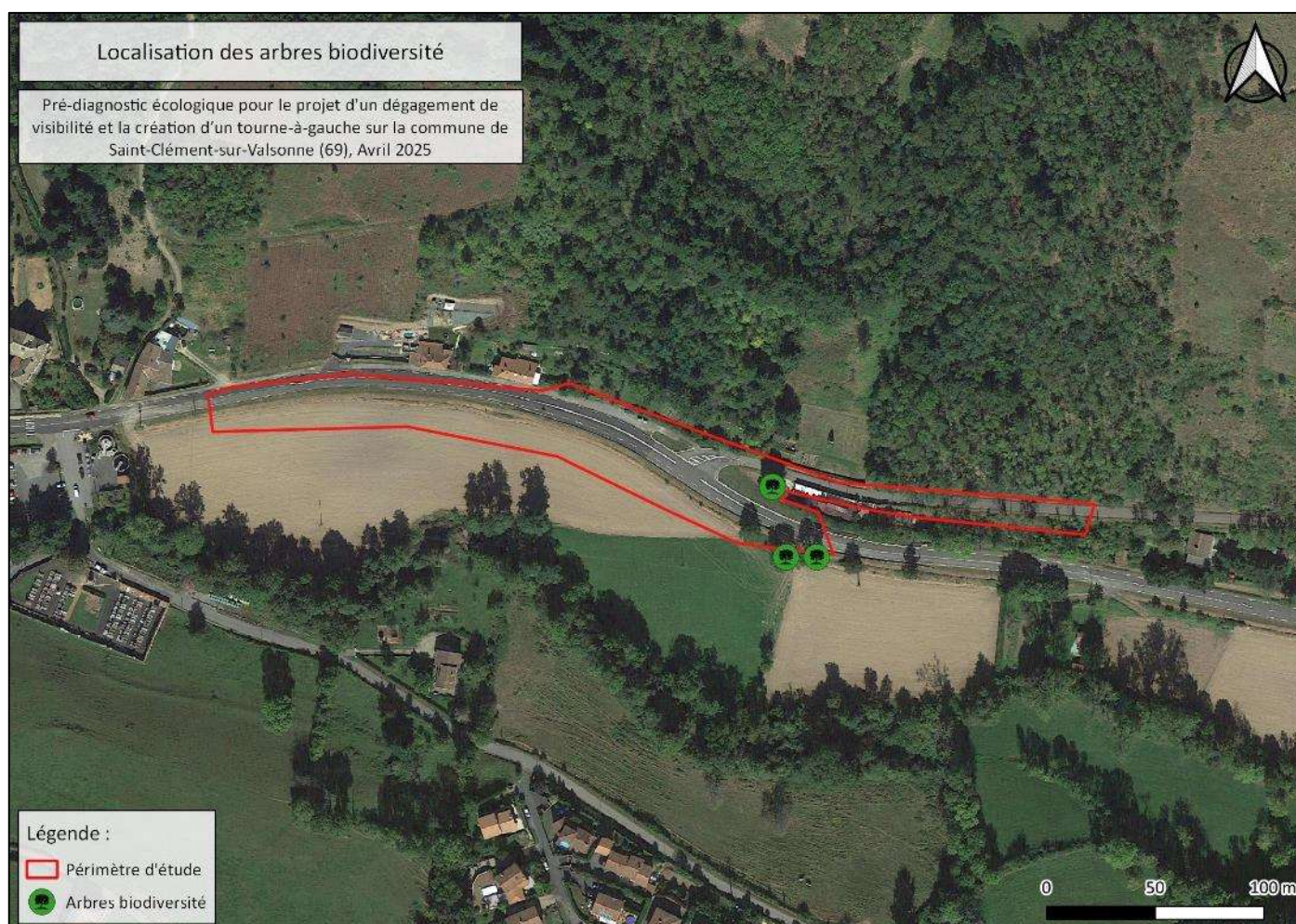
Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées							
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Ann. 2	Art. 2	NT	VU	NT	VU
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Ann. 2	Art. 2	NT	VU	LC	LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	-	Art. 2	LC	LC	VU	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	-	Art. 2	LC	LC	NT	NT
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	-	Art. 2	LC	LC	NT	NT
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	-	Art. 2	LC	LC	NT	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	-	Art. 2	LC	LC	NT	LC
Pipistrelle soprane	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	NT
Murin d'Alcahoë	<i>Myotis alcahoë</i>	-	Art. 2	DD	DD	LC	NT
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Données communales non localisées							
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Ann. 2	Art. 2	LC	LC	LC	NT
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Ann. 2	Art. 2	LC	LC	LC	NT
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Ann. 2	Art. 2	LC	LC	LC	NT
Directive habitats faune flore : Ann. 2 : Espèces d'intérêt communautaire							
Protection nationale : Art. 2 : Protection de l'espèce et de son habitat							
Liste rouge : DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable							

La visite terrain du 8 avril 2025 a permis de mettre en évidence la présence de 3 arbres favorables (un Sapin de Douglas et deux jeunes frênes) au gîte de certaines espèces de chauves-souris sur le périmètre d'étude. Les photographies ci-dessous illustrent ces arbres et la cartographie page suivante les localise par rapport au périmètre étudié.





Localisation des arbres-gîtes :



Potentialité d'accueil des chauves-souris à enjeux sur le site :

Au total ce sont **18 espèces patrimoniales** connues à proximité du périmètre d'étude. Trois arbres gîtes légèrement favorables à l'accueil de certaines chauves-souris sont présents dans le site. Si l'enjeu local peut être considéré comme fort pour ce groupe, il reste **modéré à faible par rapport au projet** (surtout associés aux quelques arbres portant beaucoup de lierre).

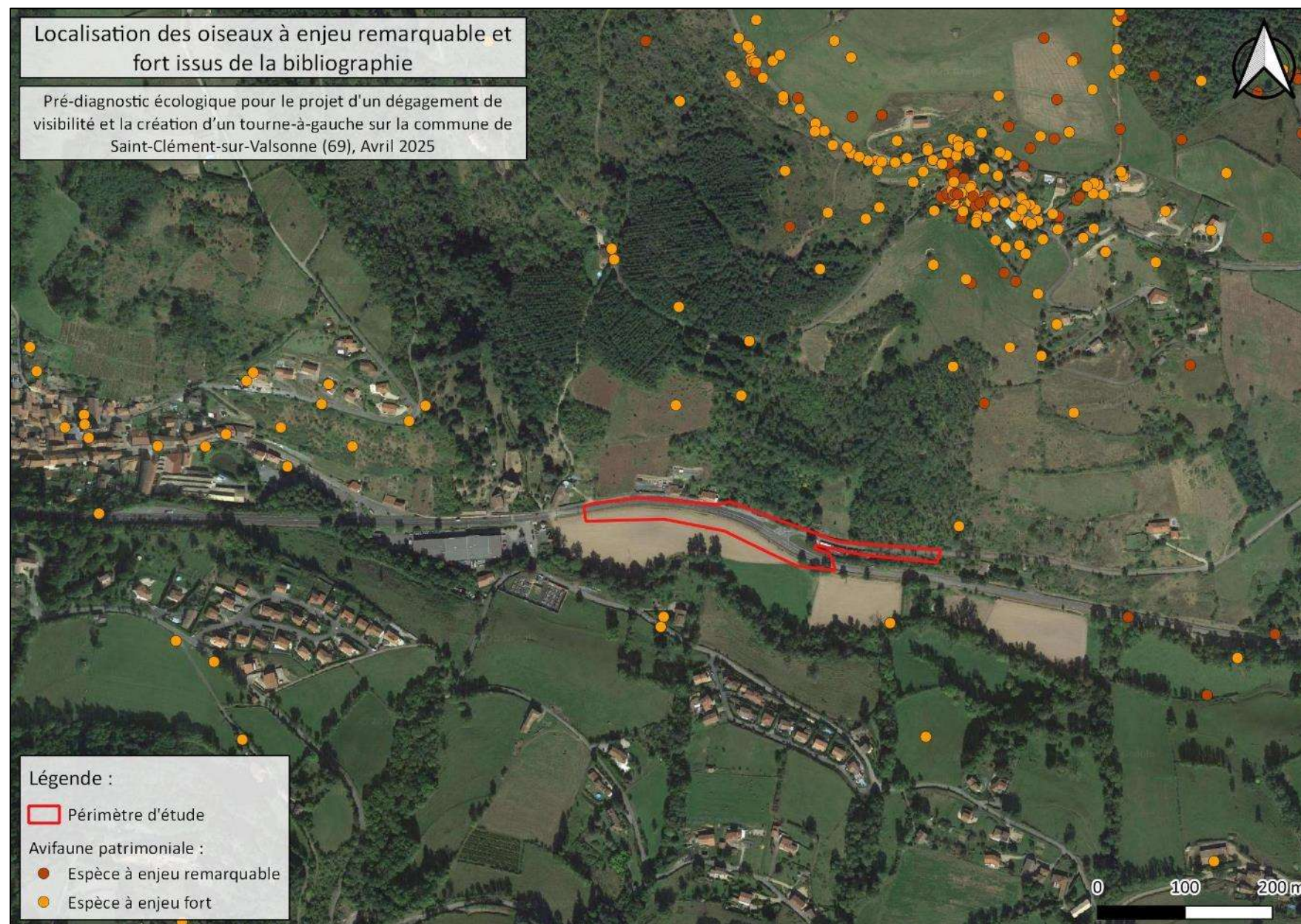
Résultats bibliographiques :

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle de **98 espèces patrimoniales** à proximité du périmètre d'étude. D'après les données de Biodiv'Aura, **16 espèces sont à enjeu remarquable** tel que la Pie-grièche-écorcheur ou encore le Milan royal. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

Nom français	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées							
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Ann. 1	Art. 3	NT	NT	VU	CR
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	NT	LC	VU
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	CR	NA
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	EN	NA
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	NT	VU
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	NT	LC
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	NT	NA
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	CR
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	NT
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	NT
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Art. 3	NT	NT	VU	LC
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	Art. 3	LC	LC	EN	VU
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	VU
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	VU
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	CR
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	EN
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	VU
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	NT
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	NT
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	Art. 3	LC	LC	VU	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	LC
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	EN
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	EN
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	NT
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	NT
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	NT
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	NT
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC

Nom français	Nom scientifique	Directive oiseaux	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	Art. 3	LC	LC	NA	NA
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Goéland leucophaea	<i>Larus michahellis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Martinets à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	NA	NA
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	DD
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	VU	VU	NT
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	-	NT	NT	NA	NA
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	LC	LC	NT	VU
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	-	LC	LC	LC	VU
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	LC	LC	NT
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	-	-	LC	LC	LC	NT
Données communales non localisées							
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	LC	LC	VU
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	EN
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Art. 3	LC	LC	NT	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Directive oiseaux : Ann. 1 : Espèce d'intérêt communautaire Protection nationale : Article 3 : Protégée au niveau national, espèce et son habitat Liste rouge : NA : Non applicable - DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN : En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction							

Localisation des oiseaux à enjeux issues de la bibliographie : La cartographie ci-après présente les espèces d'oiseaux à enjeu remarquable et fort.



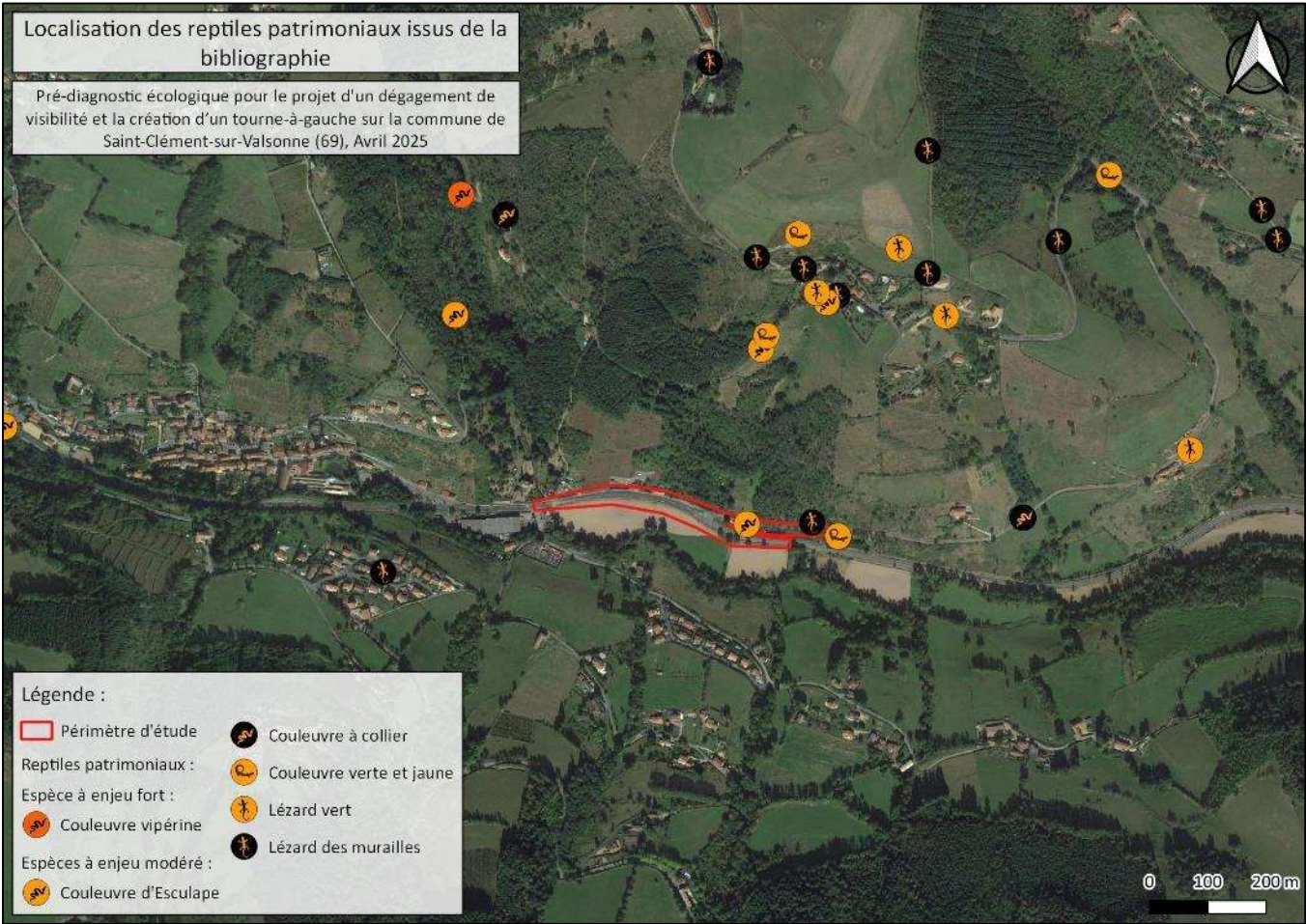
Potentialité d'accueil des oiseaux à enjeux sur le site : Au total ce sont **98 espèces patrimoniales** connues à proximité du périmètre d'étude. Le site présente des haies favorables à la nidification de certaines espèces de passereaux, cependant leurs capacité d'accueil reste limité. A l'instar des chauves-souris, les enjeux sur les oiseaux (nicheurs ou de passage) sont localement forts mais ils restent **faibles sur le périmètre d'étude**.

Reptiles

Résultats bibliographiques : Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle de **8 espèces patrimoniales** à proximité du périmètre d'étude. D'après les données de Biodiv'Aura et communales, une espèce est à enjeu fort, il s'agit de la Couleuvre vipérine. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées							
Couleuvre vipérine	Natrix maura	-	Art. 2	LC	LC	NT	LC
Couleuvre d'esculape	Zamenis longissimus	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Couleuvre à collier	Natrix helvetica	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Lézard vert	Lacerta bilineata	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Lézard des murailles	Podarcis muralis	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Orvet fragile	Anguis fragilis	-	Art. 3	NE	LC	LC	LC
Données communales non localisées							
Vipère aspic	Vipera aspis	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Directive habitats faune flore : Ann. 2 : espèces d'intérêt communautaire Protection nationale : Art. 2 : Protection de l'espèce et de son habitat. Art. 3 : protection de l'espèce, sans son habitat. Art. 4 : interdiction de mutiler et colporter l'espèce (destruction possible) Liste rouge : NE : Non évalué - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé							

Localisation des reptiles à enjeux issues de la bibliographie : L'Orvet fragile est non localisé dans la carte ci-dessous car celui-ci est trop éloigné du périmètre d'étude (environ 2 Km au Nord).



Potentialité d'accueil des reptiles à enjeux sur le site : Au total ce sont **8 espèces patrimoniales** connues à proximité du périmètre d'étude. Le muret avec cavités situé en limite Nord du site est favorable à la présence de reptiles, notamment pour le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune. Les talus et lisières de haies sont également favorables à ces espèces qui peuvent transiter par ces habitats. A noter toutefois que le site n'abrite pas de milieux favorables pour la Couleuvre vipérine. De plus, les travaux engendreront une nuisance sonore, éloignant les potentiels reptiles patrimoniaux sur ou à proximité du site lors du travail des engins, de ce fait, le risque de mortalité d'individus en phase travaux est nul. **Ainsi, l'enjeu est considéré comme modéré concernant les reptiles sur ce secteur.**

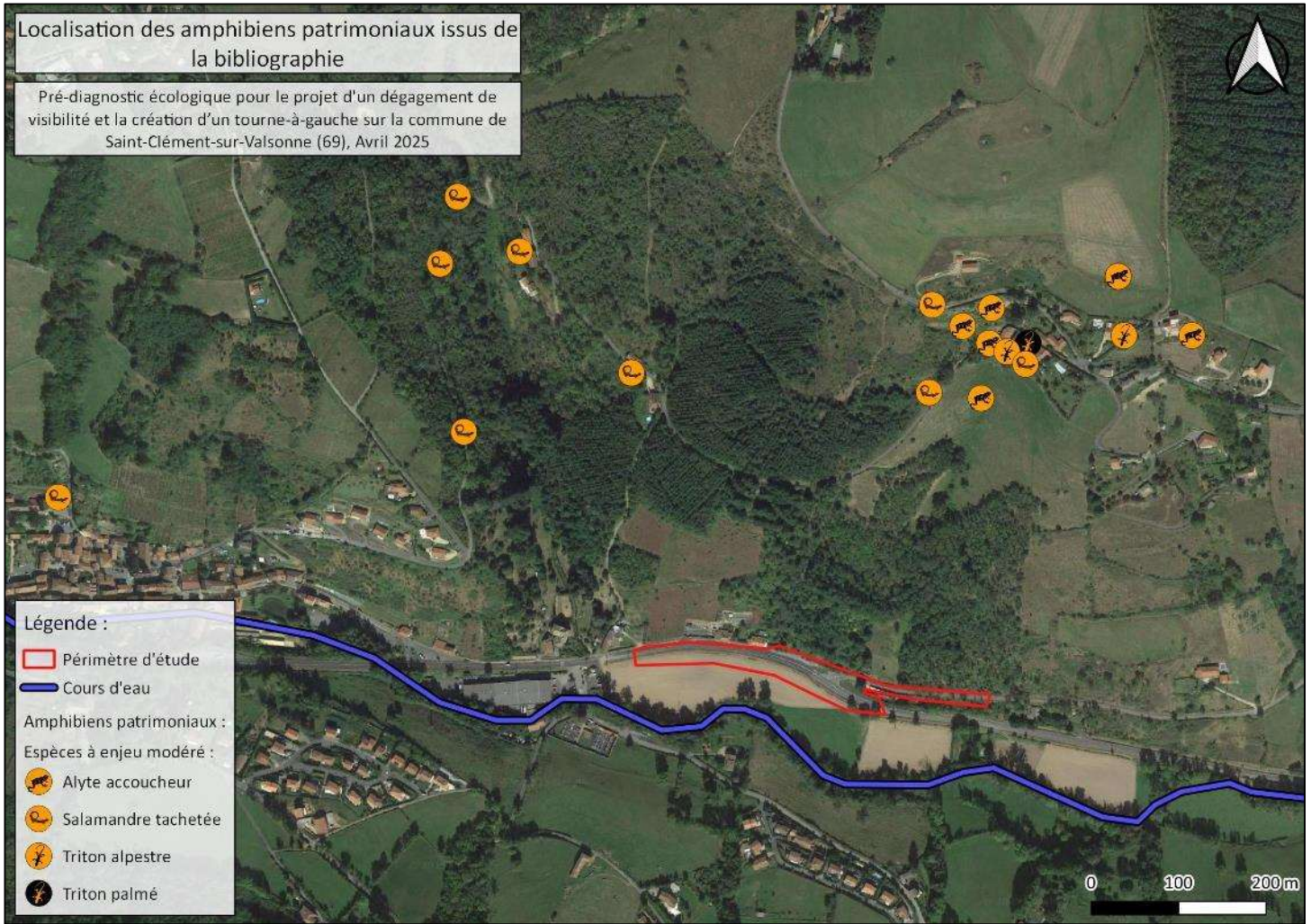
Amphibiens

Résultats bibliographiques :

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle de **5 espèces patrimoniales** à proximité du périmètre d’étude. D’après les données Biodiv’Aura, quatre espèces sont à enjeu modéré, il s’agit de l’Alyte accoucheur, du Triton palmé, du Triton alpestre et de la Salamandre tachetée. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées							
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	-	Art. 2	LC	LC	LC	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	-	-	LC	LC	LC	NT
Directive habitats faune flore : Ann. 2 : espèces d'interet communautaire							
Protection nationale : Art. 2 : Protection de l'espèce et de son habitat. Art. 3 : protection de l'espèce, sans son habitat.							
Liste rouge : LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé							

Localisation des amphibiens à enjeux issues de la bibliographie : La grenouille rousse est non localisée dans la carte ci-dessous car celle-ci est trop éloignée du périmètre d’étude (environ 1.7 Km à l’Ouest).



Potentialité d’accueil des amphibiens à enjeux sur le site :

Au total ce sont **5 espèces patrimoniales** connues à proximité du linéaire d’étude. Le passage sur site du 8 avril 2025 a permis d’identifier l’absence certaine de zone humide et d’éléments fonctionnels favorables à ce groupe (points d’eau, écoulements, caches terrestres, etc.). Le milieu favorable le plus proche, le cours d’eau « Le Soanan », est situé à une distance de 80 mètres et est complètement déconnecté des habitats en limite Sud du site. **Ainsi, l’enjeu est considéré comme nul concernant les amphibiens sur ce secteur.**

Insectes

Résultats bibliographiques :

Papillons de jours (Rhopalocères)

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence l'absence d'espèce patrimoniale sur le secteur. Les plantes hôtes favorables aux espèces à enjeux connues dans le Beaujolais (Cuivré des marais par exemple) sont également absentes, ainsi que leurs habitats. **L'étude conclut à l'absence d'enjeu concernant les rhopalocères sur la zone d'étude.**

Papillons de nuits (hétérocères)

Le passage terrain du 8 avril 2025 a permis de confirmer l'absence de plantes hôtes d'espèces protégées connues sur le département. **Ainsi, l'étude conclut en l'absence d'espèces d'hétérocères protégées sur la zone d'étude.**

Libellules (odonates)

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle **d'une espèce patrimoniale** à proximité du linéaire d'étude. D'après les données de Biodiv'Aura, celle-ci est à enjeu faible, il s'agit du Cordulegastre annelé. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées							
Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	-	-	LC	LC	LC	S (indicateur)
Liste rouge : LC : Préoccupation mineure - S (indicateur) : A surveiller et indicateur écologique							

Coléoptères

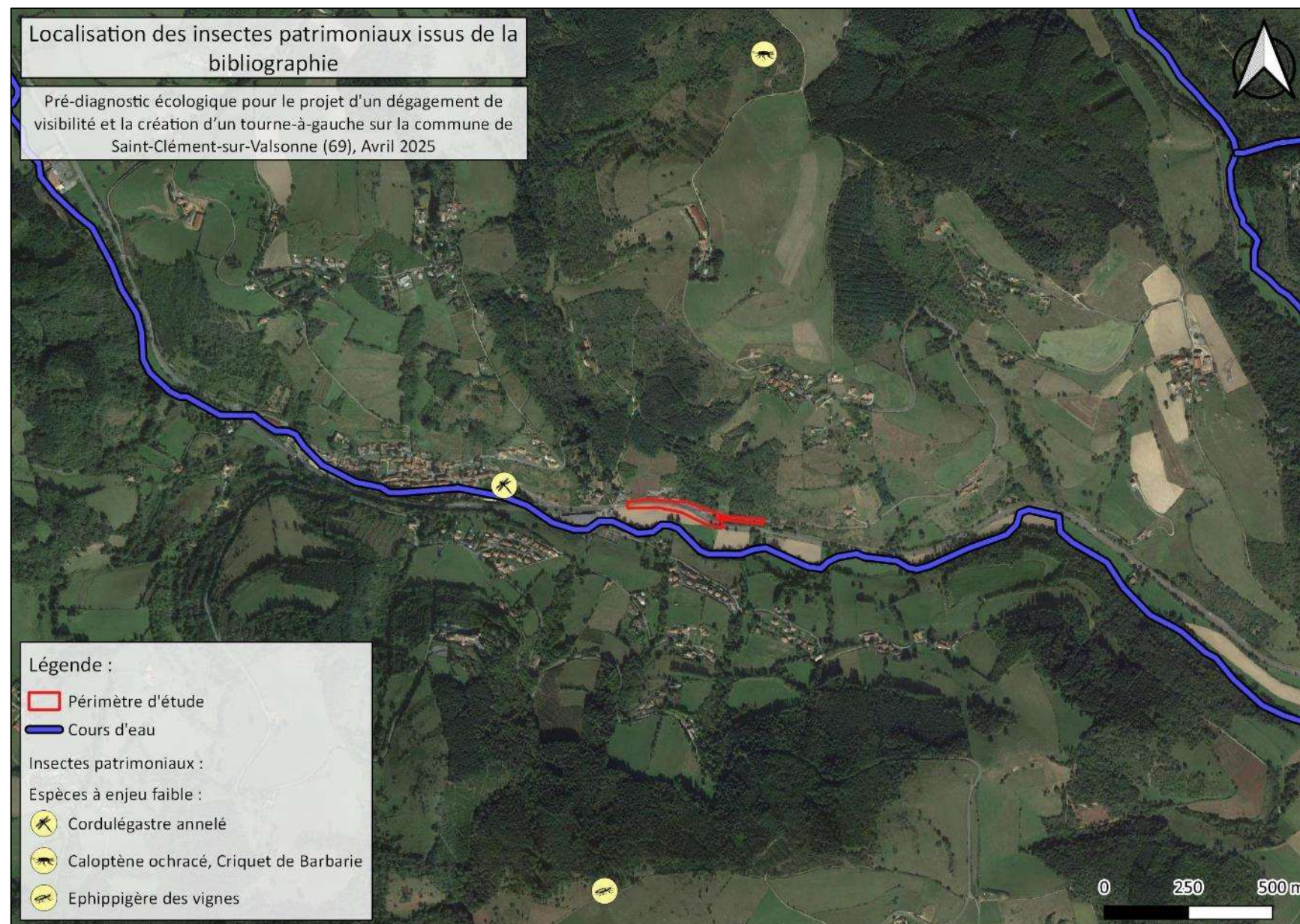
Le passage terrain du 8 avril 2025 a permis de confirmer l'absence d'arbres de gros diamètre favorables à l'installation du Grand capricorne. **Ainsi, l'étude conclut en l'absence d'espèces de coléoptères protégées sur la zone d'étude.**

Orthoptères

Les données bibliographiques du secteur ont permis de mettre en évidence la présence potentielle **de 3 espèces patrimoniales** à proximité du périmètre d'étude. Elles sont toutes à enjeu faible. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation de cette espèce.

Nom scientifique	Nom français	Directive habitats	Protection France	LR France	LR NEM	LR R-A
Données Biodiv'Aura localisées						
<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène ochracé	-	-	4	3	LC
<i>Ephippiger diurnus ssp. diurnus</i>	Ephippigère des vignes	-	-	4	3	LC
Données communales non localisées						
<i>Stenobothrus stigmaticus</i>	Sténobothre nain	-	-	4	2	NT
NEM : Domaine néomoral, espèces ayant une large distribution à toutes les latitudes occupées naturellement par les forêts feuillues mais qui évitent les régions caractérisées par des conditions climatiques extrêmes Priorité 2 : Espèces fortement menacées d'extinction Priorité 3 : Espèces menacées, à surveiller Priorité 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances						

Localisation des insectes à enjeux issues de la bibliographie :



Potentialité d'accueil des insectes à enjeux sur le site : Au total ce sont **4 espèces patrimoniales** d'insectes connues à proximité du linéaire d'étude. Ces espèces sont associées au cours d'eau « Le Soanan » pour les odonates et aux côteaux secs pour les orthoptères. Le passage terrain du 8 avril 2025 a permis d'attester l'absence de milieux humides et secs propices à l'accueil de ces insectes patrimoniaux connus localement sur la zone projet et à proximité. **Ainsi, l'enjeu est considéré comme nul concernant les insectes sur ce secteur.**

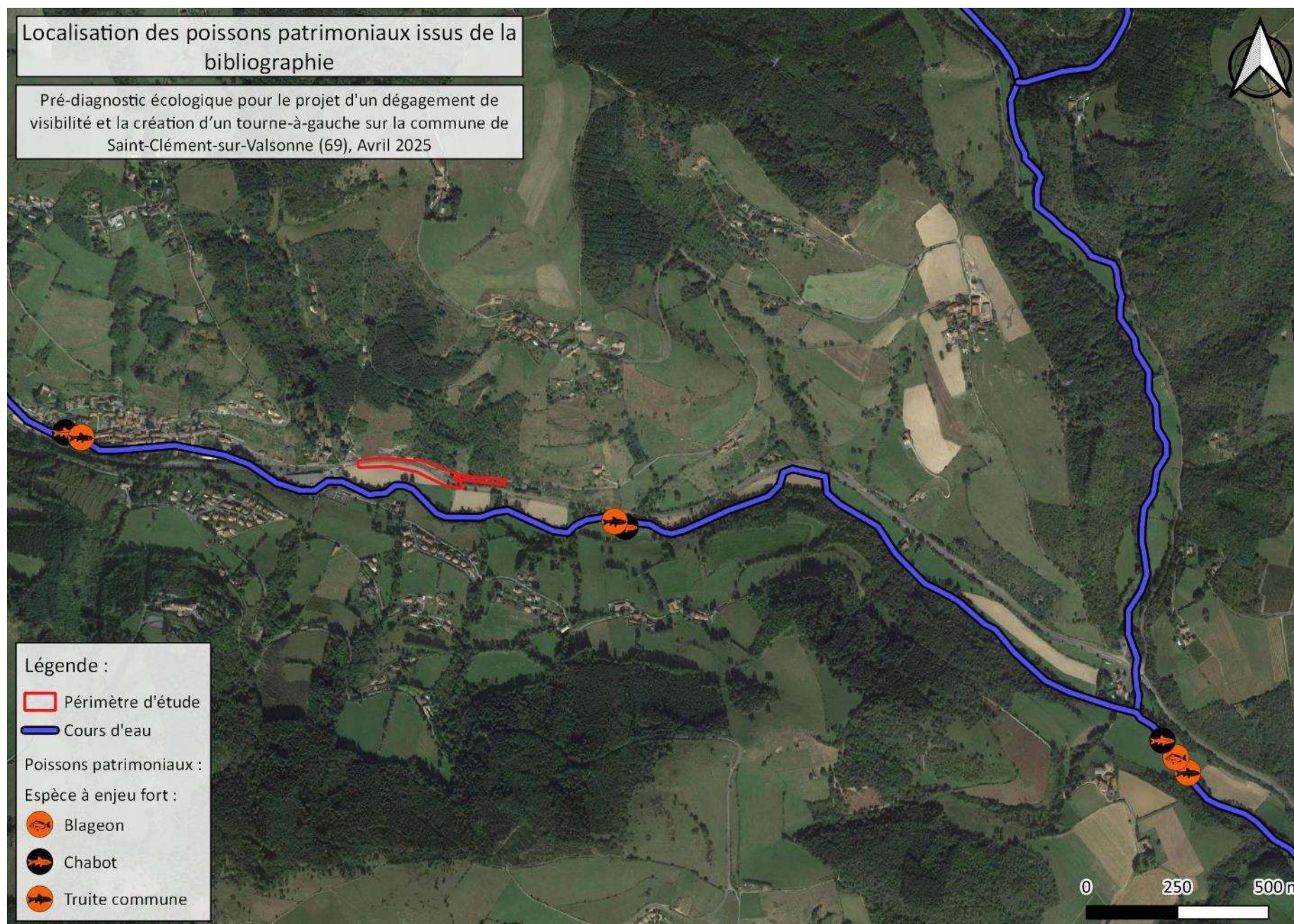
Poissons et crustacés

L'analyse des données bibliographiques sur la commune de Ronno ont permis d'identifier pour les poissons la présence de 3 espèces à enjeu fort (Blageon, Chabot commun, Truite de rivière) qui sont associé au cours d'eau « Le Soanan ». Le tableau ci-après synthétise les statuts de protection et de conservation de ces espèces.

Nom français	Nom scientifique	Directive habitats	Protection France	LR Monde	LR Europe	LR France	LR bassin RMC
Données Biodiv'Aura localisées							
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	Ann. 2	-	LC	LC	NT	LC
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	Ann. 2	-	LC	LC	DD	DD
<i>Salmo trutta ssp. fario</i>	Truite de rivière	-	Art. 1	LC	LC	NT	NE
Directive habitats faune flore : Ann. 2 : espèces d'intérêt communautaire Protection nationale : Article 1 : Protection des œufs et du biotope de reproduction de l'espèce Liste rouge : NE : Non évalué - DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé							

Pour les crustacés, l'Ecrevisse à pattes blanches (espèce d'intérêt communautaire et protégée intégralement) est connue localement dans les affluents mais pas sur le secteur du Soanan. En effet, l'Ecrevisse de Californie (espèce exogène à caractère envahissant), bien connue sur le secteur à certainement contribué à la disparition de cette dernière.

Le passage sur site du 8 avril 2025 a permis d'identifier l'absence certaine de zone humide et d'éléments fonctionnels favorables à la biodiversité. En effet, le cours d'eau « Le Soanan » est totalement déconnecté des habitats situés en limite Sud du site. **Ainsi, l'étude conclut en l'absence d'enjeu concernant les poissons et les crustacés sur la zone d'étude.**

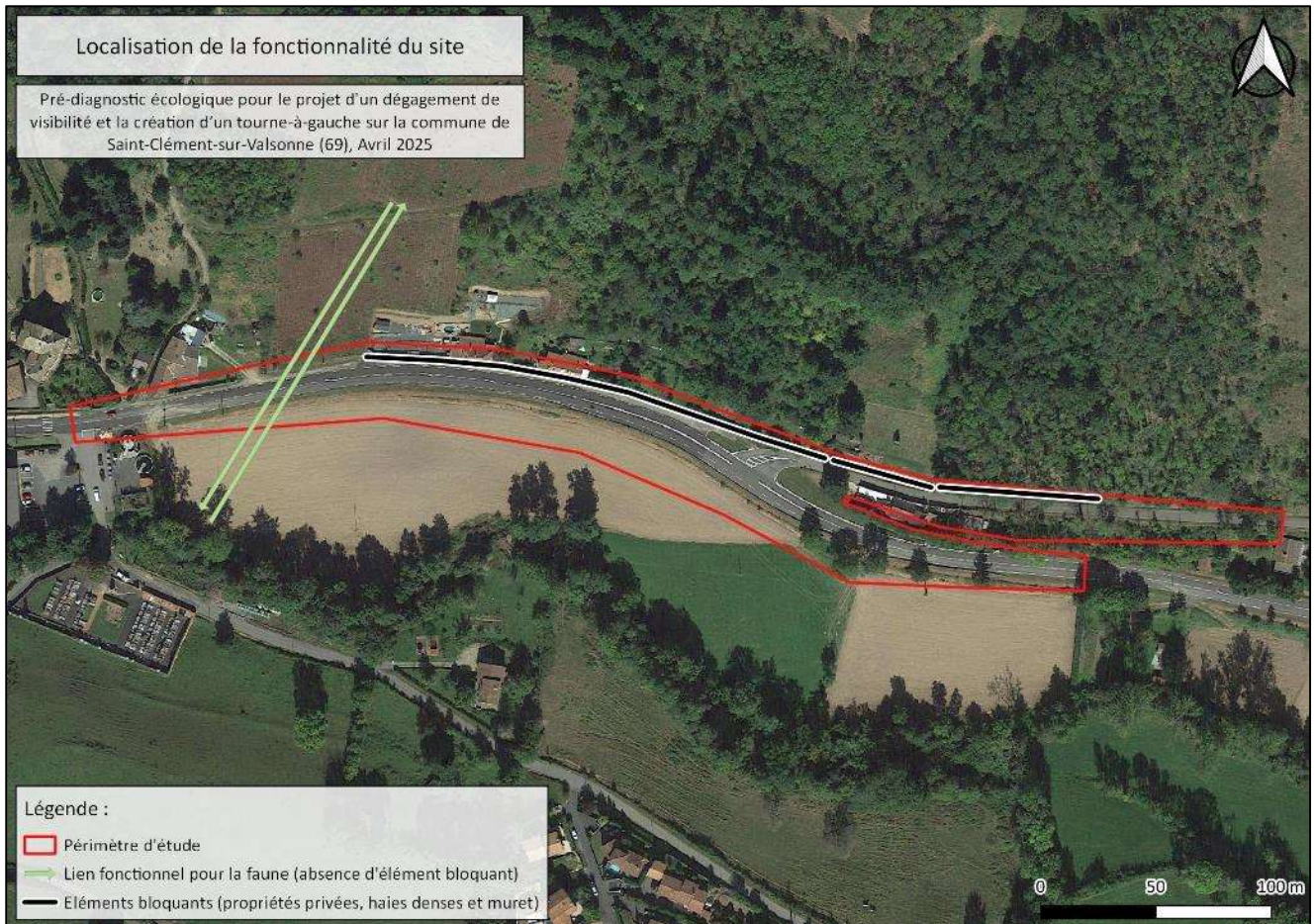


II.G Zones humides

Le passage sur site du 8 avril 2025 a permis d'attester l'absence certaine de zone humide et d'éléments fonctionnels favorables à la biodiversité. En effet, le cours d'eau « Le Soanan » est situé à environ 60 mètres en contrebas de la voirie et est totalement déconnecté des habitats situés en limite Sud du site. Aucune espèce de flore caractéristique des zones humides n'a été observée. **Ainsi, l'étude conclut en l'absence d'enjeu concernant les zones humides sur ou à proximité direct la zone d'étude.**

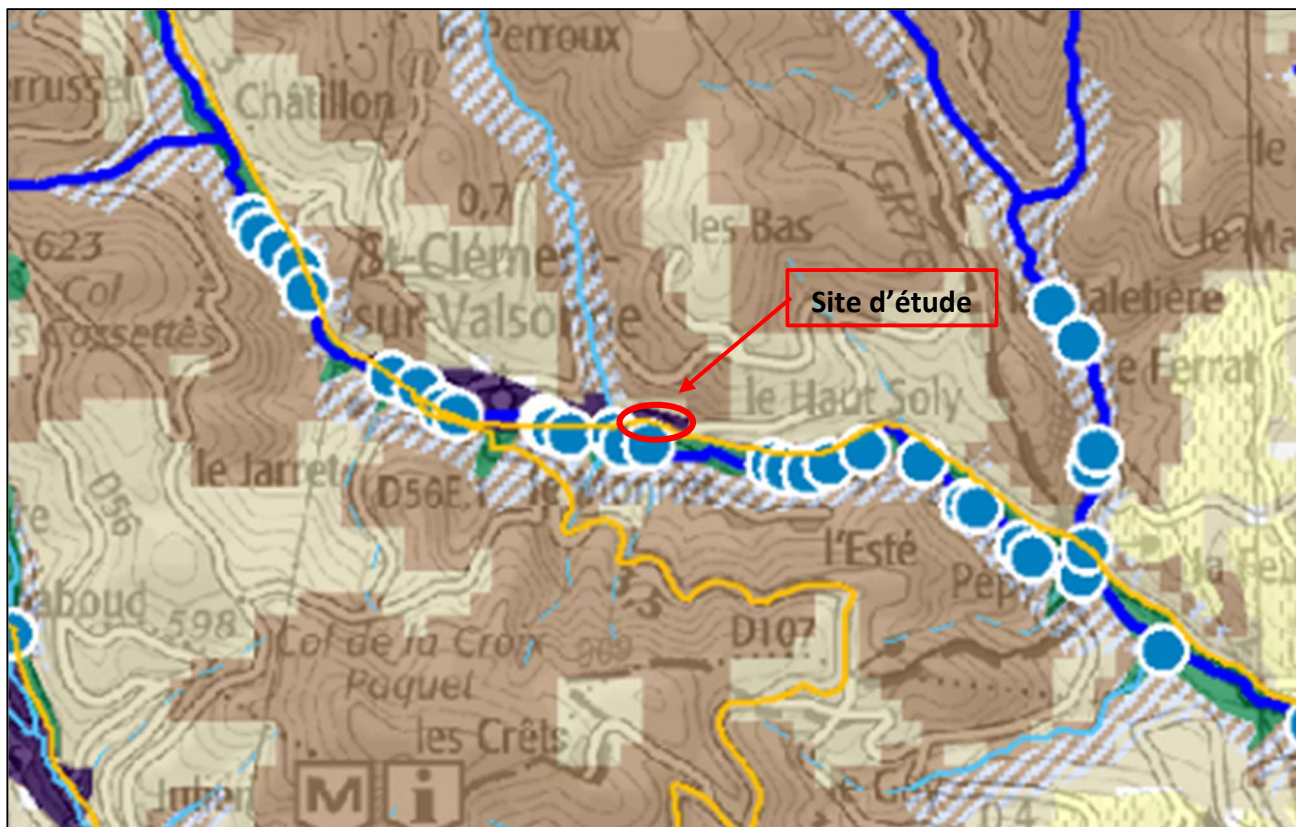
II.H Fonctionnalités – corridors

L'étude de la fonctionnalité générale du secteur a permis de mettre en évidence un lien fonctionnel possible pour la faune au niveau d'une ancienne vigne abandonnée située en limite Nord-Ouest du site. Cependant, en limite Nord et Est du site, la présence de propriétés privées et de haies denses couplées à un muret empêche la perméabilité sur ces secteurs. La carte ci-dessous présente les fonctionnalités du site .



L'étude du SRCE sur le territoire a permis d'identifier que le site est inscrit en tant qu'espace artificialisé. La fonctionnalité du secteur semble alors davantage liée au cours d'eau « Le Soanan », situé en contre-bas de la voirie, et aux côteaux secs au Nord. A noter également que le projet du dégagement de visibilité et de la création d'un tourne-à-gauche sera réalisée sur la partie déjà urbanisée, de ce fait, la rupture de fonctionnalité est déjà faite. La carte ci-dessous présente le SRCE du secteur.

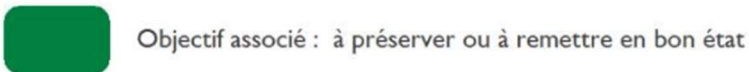
La fonctionnalité du périmètre d'étude est liée davantage à l'ancienne vigne abandonnée. Ainsi, elle est considérée comme très faible par rapport à la trame verte et bleue du secteur.



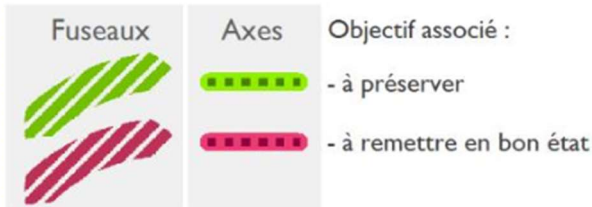
Légende page suivante. Les ronds bleus sont des obstacles à l'écoulement. Le zonage violet correspond aux zones urbanisées.

Légende :

Réservoirs de biodiversité :

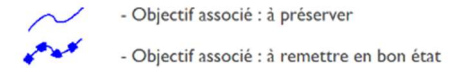


Corridors d'importance régionale :

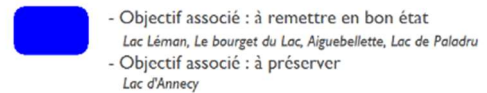


La Trame bleue :

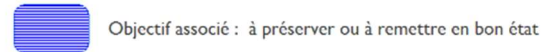
Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue



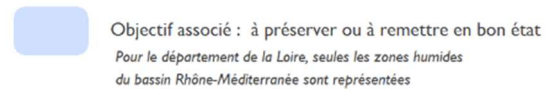
Grands lacs naturels



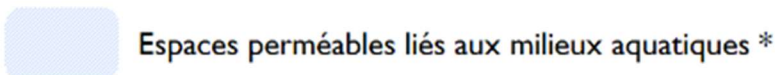
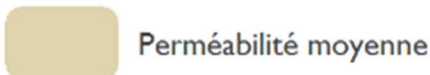
Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau



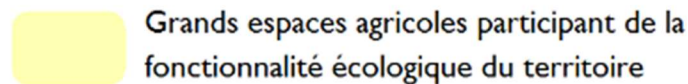
Zones humides - Inventaires départementaux



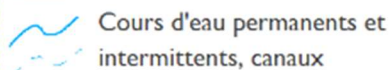
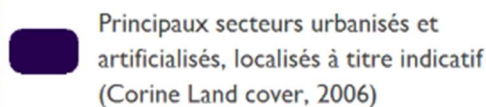
Espaces perméables terrestres * : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité



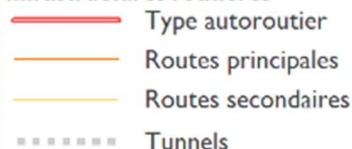
* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)



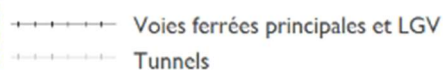
La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser



Infrastructures routières

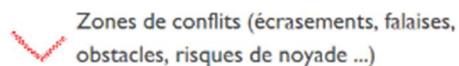


Infrastructures ferroviaires



Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

☆ Points de conflits (écrasements, obstacles...)



● Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires



Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées
(Données non exhaustives)

III Synthèse des enjeux potentiels et séquence évitement – réduction

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux potentiels identifiés pour chaque groupe taxonomique. **Il est important de préciser que la nature du projet n'engendrera pas une augmentation du flux ni une accélération des véhicules. Le risque de collisions ne sera donc pas plus important par rapport à la situation actuelle pendant et après travaux.**

Une proposition de mesures d'évitement et de réduction sont présentées afin de réduire l'impact du projet sur les espèces à enjeu potentiellement présentes.

Groupes d'espèces avec niveau d'enjeu potentiel	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures d'évitement - réduction
Habitats naturels : Haies, muret et jeunes frênes favorables aux reptiles, Hérisson d'Europe, passereaux et chauves-souris	Les travaux prévus seront initiés sur une emprise réduite au maximum (sur la voirie déjà existante et sur 16 à 20 mètres d'emprise sur la grande culture) Evitement complet des haies, lisières et muret favorables aux reptiles, Hérisson d'Europe et passereaux Evitement complet du principal arbre gîte (Sapin de Douglas relativement âgé) Destruction de un à trois jeunes frênes légèrement favorables aux chauves-souris en gîte temporaire estival (bonne densité de Lierre) nécessitant <u>un abattage en période automnale (septembre – octobre)</u> Suppression des pièges à micromammifères et reptiles en neutralisant tous les trous verticaux (en particulier les anciens piquets) et en ramassant tous les macrodéchets (bidons, simple bouteille plastique, etc.) en phase travaux.	Faible : Evitement complet des haies et muret - Destruction de deux jeunes frênes
Flore : Pas d'espèce à enjeu impactée par le projet		Aucun
Mammifères terrestres : Fonctionnalités des haies et lisières faible pour le Hérisson d'Europe		Aucun : Evitement complet des haies et lisières du site - Risque de mortalité d'individus nul
Chauves-souris : 3 arbres gîtes à enjeu faible (jeunes frênes et sapin Douglas)		Faible : La destruction de un à trois jeunes frênes à l'automne peut engendrer un dérangement temporaire de quelques individus
Avifaune : Haies et lisières avec faible capacité d'accueil pour la nidification des passereaux		Aucun : Evitement complet des haies et lisières du site - Risque de mortalité d'individus nul
Reptiles : Haies, muret et lisières favorables aux espèces à enjeu modéré (Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune).		Aucun : Evitement complet des haies et lisières du site - Risque de mortalité d'individus nul
Amphibiens : Pas d'espèce à enjeu impacté par le projet. Pas de perte de fonctionnalité		Aucun
Insectes : Pas d'espèce à enjeu impacté par le projet. Pas de perte de fonctionnalité		Aucun
Poissons : Pas d'espèce à enjeu impacté par le projet. Projet éloigné des milieux aquatiques, sans liens fonctionnels.		Aucun

IV Conclusion

L'étude bibliographique ainsi que l'intervention terrain réalisée le 8 avril 2025 ont permis de rédiger un pré-diagnostic écologique sur le secteur d'étude. Les données récoltées ainsi que la probabilité de présence d'espèces patrimoniales connues localement ont permis de dresser un bilan en termes d'enjeux maximaux du périmètre d'étude.

Le site étudié est composé d'une grande culture, de diverses haies et lisières, d'un muret, de talus et de trois arbres gîtes. Aucun enjeu n'est associé aux habitats du site hormis les trois arbres gîtes avec un enjeu faible (Sapin de Douglas et deux jeunes frênes). La flore présente est typique des bords de routes et des talus. Les haies du site sont composées d'espèces communes et le cours d'eau « Le Soanan » est déconnecté des habitats situés en limite Sud du périmètre. Aucune espèce végétale de zones humides n'a été relevée. De ce fait, aucun milieu concerné par le projet n'est propice à l'accueil d'espèces floristiques patrimoniales.

Concernant l'étude faunistique, des enjeux modérés ont été relevés pour le Hérisson d'Europe, les passereaux et les reptiles sur le site ou à proximité. Un enjeu faible est attribué aux chauves-souris compte tenu de la présence de trois arbres favorables aux gîtes. Il s'agit d'un Sapin de Douglas, non impactés par le projet, et de deux jeunes frênes.

Le site actuel est déjà un carrefour routier avec une zone de fonctionnalité, à savoir une ancienne vigne abandonnée. Celle-ci est non impactée par le projet, de ce fait, aucune dégradation de la fonctionnalité du secteur ne sera initiée.

La mise en place de mesures d'évitement succinctes (prêter attention à ne pas endommager les arbres à proximité avec les engins et vérifier l'absence de pièges à faune créés par le chantier) permet de supprimer l'ensemble des impacts potentiels sur des espèces protégées. Une mesure de réduction plus stricte est à mettre en place pour éviter la destruction de chauves-souris, à savoir un abattage du (ou des) jeunes frênes en automne, afin d'éviter les périodes les plus sensibles pour les chauves-souris, tout en restant dans une période où celles-ci peuvent s'envoler rapidement et trouver un autre gîte dans un arbre à proximité (la probabilité de présence de chauves-souris dans ces encore jeunes arbres restant très faible). Cette dernière mesure permet d'éviter les impacts résiduels sur les espèces protégées.

Notons que ces analyses ne sont valables qu'en cas d'évitement complet des petites haies et du muret bordant la limite nord du site (dans l'emprise des propriétés privées, donc normalement non concernées par le projet puisque la partie nord restera sur l'emprise de la voirie existante). Si les travaux doivent déborder sur ces zones, les enjeux deviennent un peu plus forts et des mesures complémentaires seront à mettre en place.